

## PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT / ÉTUDES

En 2013, l'Aéroport a réalisé, avec 36 M d'€, un des plus gros programmes d'investissements de ces dix dernières années, comparable à celui effectué en 2006 (construction de mp<sup>2</sup>, réfection de la piste 2) et en 2007 (reconstruction piste 1). Ces investissements préfigurent trois années suivantes de fort engagement financier dans des chantiers majeurs.

Les efforts consentis en 2013 correspondent à des adaptations nécessaires de capacités, liées au fort développement du trafic de l'aéroport et à une exigence de qualité de service vis-à-vis des clients.

Parmi les chantiers importants, dont certains courent sur plusieurs années (2012,2013, 2014), il faut citer

\* Le redressement du taxiway Charly 4 (9,1 M d'€ HT, dont 8 M d'€ en 2013). Cette voie de circulation des avions, plus moderne et parallèle à la piste principale, sera reliée par de nouveaux accès aux aires de trafic.

L'espace libéré par le redressement sera mis à profit pour créer dans le futur d'autres aires de stationnement d'avions.

\* La construction du parking à étage au P7 (8,8 M d'€ HT, dont 4,5 M d'€ en 2013). Livrable au printemps 2013, il permettra de rajouter 850 places de parking aux 12 700 existantes sur la plateforme. Il a été imaginé pour répondre aux besoins croissants de stationnement, eu égard notamment à l'augmentation du trafic depuis l'ouverture de la base Air France, fin 2011. Parking «éloigné», donc moins cher que les autres, son aspect fonctionnel se double d'un esthétisme original.

\* Extension de la zone de tri bagages au hall 1 (4 M d'€ TTC, dont 1 M d'€ en 2013). Toujours en raison de la croissance du trafic, la capacité de traitement de bagages commence à devenir insuffisante au hall 1. Cet investissement, mené sur deux ans, permettra de doubler la capacité de traitement des «carrousels» (tapis) de bagages.

\* Extension de l'espace commercial, en zone réservée, au terminal mp<sup>2</sup> (4,5 M d'€ HT, dont 1 M d'€ en 2013). L'espace commercial de la zone départs, situé après le passage des PIF, sera descendu d'un étage et agrandi d'environ 40 %.